



Palézieux, le 29 octobre 2009

Commune de Palézieux

Case postale 35
1607 Palézieux-Village

Préavis municipal 16/09 concernant un crédit pour l'installation d'un éclairage sur le terrain de sport du centre scolaire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Avec la demande croissante en possibilités d'entraînement sur le terrain de sport du centre scolaire, la Municipalité a testé, pendant les mois d'octobre et de novembre, l'utilisation d'un éclairage provisoire afin de prolonger les heures d'utilisation.

Ce test s'étant révélé très positif, nous avons pris la décision de vous proposer de mettre en place une installation fixe et définitive.

En préambule, nous soulignons que cet éclairage ne serait que partiel (trois mâts) et ne permettrait d'assurer que les entraînements et les matchs amicaux. En effet, bien que prévue lors de la construction du collège (tubes en attente), une installation complète (6 mâts) n'est plus compatible avec les nouvelles normes en matière de sécurité et, de ce fait, le terrain qui devrait alors subir une cure d'amaigrissement, ne pourrait plus être homologué pour les compétitions officielles.

Cela dit, le test a démontré qu'avec deux mâts, les conditions d'entraînement sont bonnes et appréciées des utilisateurs et les matchs peuvent se dérouler sans problème en journée. Comme c'est le cas pour la période test, il est à noter que l'électricité consommée serait assumée entièrement par les clubs utilisateurs.

Le coût de cette installation est devisé à **fr. 42'428.--**, subside cantonal non déduit, montant auquel nous rajoutons **fr. 2'572.--** pour les divers et imprévus, soit un investissement total de **fr. 45'000.--**.

Une demande est en cours auprès du Service de l'éducation physique et des sports et l'on peut raisonnablement compter sur une participation de sa part.

Sur la base de ce qui précède, bien que consciente que l'aspect énergétique ne plaide pas pour une augmentation de la consommation électrique, il n'en demeure pas moins que notre commune est en pleine expansion et que les besoins des sociétés sportives sont réels. En conséquence, la Municipalité estime que cette nouvelle installation apporterait une offre supplémentaire à la population.

./.





Financement : Les liquidités de la caisse communale sont suffisantes pour financer ce projet. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, ce dernier devra être amorti en 30 ans à raison de fr. 1'500.-- env. par année à partir de l'exercice 2011.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 16/09 du 25 novembre 2009,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'installation d'un éclairage sur le terrain de sport du centre scolaire ;
2. d'accorder à la Municipalité le crédit de fr. 45'000.-- pour financer ce projet ;
3. de l'autoriser à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

Christian Bays

Jean-Daniel Graz

